



Moto-Club : **MX SAINT JUST SAUVAGE**

E-mail : **jean-francois.peterle@orange.fr**

Téléphone : **06 44 26 99 13**

Organisateur technique : **Mathieu RONFLETTE**

N° d'épreuve FFM : **556**

Date : **27 Août 2023**

Lieu : **SAINT JUST SAUVAGE**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Dominique CELCE	Licence : 231566
Président du Jury ou Arbitre*	Ludovic DANEL	Licence : 069748
Membre du Jury	Thierry STEVENNE	Licence : 193052
Membre du Jury	Lucie DUJANCOURT	Licence : 237536
Commissaire technique responsable	Patrice SOLD	Licence : 032376
Responsable du chronométrage	Morgane MAIERHOFER	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
50cc	6	9	50cc	
65cc	7	11	65cc	
85cc	9	15	85cc 2T et 150cc 4T	
Ligue 125cc	13		125cc 2T	
Ligue 250cc/450cc	13*		125cc 2T à 450cc 4T	13* = 13 ans : 125cc 2T et 15 > 125cc 2T)
Trophée 250cc/450cc	15		144cc 2T à 450cc 4T	
Trophée Vétérans, Féminines, Motos Anciennes	13*/40*		125cc 2T à 450cc 4T	13* = 13 ans : 125cc 2T et 15 > 125cc 2T) 40* = âgé de plus de 40 ans pour les vétérans

MX SIS - JFP

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Karim AMRAME		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Romilly sur Seine	Temps de trajet (en min)	12 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit de motocross Pierre Hanot	Longueur du circuit	1450 m
Adresse	Lieu dit "Domaine de Macherat" 51260 ST JUST SAUVAGE	Largeur minimum de la piste	6 m
		Largeur de la grille	36 m
		Longueur de la ligne droite de départ	80 m
		Nombre d'OCP*	16
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **03/05/2023**
LE SECRÉTAIRE: **JF PÉRENCE**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **04/05/2023**
P.O. M. COSTITCH / L. DANIEL
LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

(Signature)

VISA DE LA FFM

DATE: **10/05/2023**
NUMÉRO: **23/0493**



MX SJS JFP